



COMMUNICATION ON PROGRESS 2018

Notre Engagement 2019



Mme Claire Besançon
9, rue Royale
Paris, 75008
Le 14 janvier 2019

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Creation & Image Paris soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Creation & Image Paris fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés

Meilleures salutations,

Mme Claire Besançon
Présidente

CREATION & IMAGE PARIS
9, Rue Royale - 75008 PARIS
Tél. 01 75 43 49 33 Fax. 01 47 20 51 76

Les droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

CREATION & IMAGE Paris respecte les conventions internationales en matière de droits de l'Homme ainsi que les règles et conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Nous nous assurons que nos fournisseurs et toutes les parties prenantes les respectent aussi. Nous restons vigilants concernant le respect de ces deux principes dans notre fonctionnement et notre organisation.

Actions 2018 :

1. Financement de l'association AVIATION AMBASSADOR AIRLINES à hauteur de 5 000€ : association dédiée à la protection des droits des enfants et en particulier contre la prostitution et le tourisme sexuel.
2. Nous avons visité 18% de notre parc fournisseurs représentant 78% de la somme totale du CA achat.

Objectifs 2019 :

1. Choisir un nouvel organisme ou association à financer.
2. Formaliser les audits fournisseurs.
- 2Bis. Visiter 30% des fournisseurs de notre parc fournisseurs.

Conditions de travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La richesse de CREATION & IMAGE PARIS est son personnel. Celui-ci est recruté pour ses compétences uniquement, sans tenir compte des origines ou religions. Nous veillons également à la parité homme/femme.

La formation du personnel reste une priorité afin de donner à chacun sa chance d'évoluer et de s'épanouir.

Nous proscrivons le recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire et à l'entrave à la liberté de mouvement. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination.

Actions 2018 :

1. 80% des salariés présents sur l'année ont suivi au moins une formation en 2018.
2. Encourager nos fournisseurs à se faire auditer. 2% de nos fournisseurs représentant 11% du CA achat ont été audités par l'organisme ICS validant leurs bonnes pratiques.

Objectifs 2019 :

1. Proposer à 100% des salariés une formation et permettre son déroulement.
2. Continuer d'encourager les actions en RSE de nos fournisseurs et relever ces actions.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'objectif de CREATION & IMAGE Paris est de réduire son impact sur l'environnement. Nous travaillons sur l'intégration systématique des aspects environnementaux dès la conception de nos produits et leur prise en considération durant le cycle de vie. Nous restons vigilants à l'utilisation du papier en privilégiant les impressions en noir et blanc et uniquement quand cela est nécessaire.

Actions 2018 :

1. Un relevé des consommables de la société a été mis en place.
2. Une communication sur les bonnes pratiques de tri, d'hygiène et de consommation de l'eau a été réalisée.
3. Mise en place de distributeurs de savon rechargeables.
4. Dons systématiques auprès d'associations de textile réutilisable.

Objectifs 2019 :

1. Action de lobbying pour la mise en place de poubelles de tri par la copropriété du siège.
2. Diminuer l'utilisation de nos consommables de 10 % à comparer proportionnellement à l'activité de l'entreprise c'est-à-dire au nombre de réponses aux appels d'offre et en fonction du nombre d'employés.
3. Mettre en place un relevé des dons.
4. Sensibiliser nos clients au recyclage des anciens uniformes.
5. Trouver des solutions pour réduire les emballages de nos produits.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société CREATION & IMAGE Paris soutient les articles de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les contrats conclus par l'entreprise respectent le principe de concurrence loyale et sont conduits avec honnêteté et intégrité, en excluant toute forme de complicité.

En conséquence, nous ne tolérons aucune forme d'extorsion ou d'usage de pot-de-vin.

Action 2018 :

1. 100% de nos contrats ont été conclus sans corruption.
2. Rédaction d'une nouvelle charte de déontologie en fin d'année 2018.

Objectifs 2019 :

1. 100% de nos contrats doivent être conclus sans corruption.
2. Signature de la charte de déontologie de 100% de nos fournisseurs représentant plus 50 000€ d'achat.